



*Sainte-Luce, une communauté unie et épanouie,
fière de ses multiples richesses
où la mer et la terre se marient en offrant
une qualité de vie exceptionnelle.*

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS DE PUBLICATION

Règlement R-2019-269

Adoption du règlement R-2019-269 (Règlement amendant le règlement R-2016-215, concernant les animaux)

Avis est donné, que le règlement numéro R-2019-269 amendant le règlement R-2016-215 concernant les animaux, a été adopté le 6 mai 2019 et qu'il peut en être pris communication au bureau municipal, situé au 1, rue Langlois à Sainte-Luce.

DONNÉ À SAINTE-LUCE, CE 9 MAI 2019

Je, Jean Robidoux, directeur général et secrétaire-trésorier, résident de la municipalité de Sainte-Luce, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil le 9 mai 2019.

Jean Robidoux, directeur général et secrétaire-trésorier